

2^{ème} Journée d'échanges et d'information

LE DIALOGUE STRUCTURÉ TERRITORIAL

Au Conseil Régional Grand-Est
3 octobre 2019



Un concept européen à l'origine

- ▶ En **2009**, les institutions européennes adoptent une **nouvelle stratégie pour la jeunesse**, qui prévoit de « Structurer le dialogue avec la jeunesse » en suivant des cycles thématiques.
- ▶ En **2014-2015**, la thématique de « **participation politique des jeunes** » a été mise en débat au niveau européen.
 - ↳ 40 000 jeunes ont participé à la consultation.
 - ↳ 16 recommandations formulées.
- ▶ Le **19/11/2016**, une **résolution du conseil de l'UE** demande aux Etats-membres de mettre en place au niveau le plus approprié des stratégies pour assurer la participation politique des jeunes basées sur les recommandations issues de la consultation.

Un concept introduit dans le droit français en 2017

III- « Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics.

Ce débat porte notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat ».

Article 54 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017
relative à l'égalité et à la citoyenneté

Une mise en œuvre liée à la notion de « Chef de filât » confiée aux Régions

« La région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives :

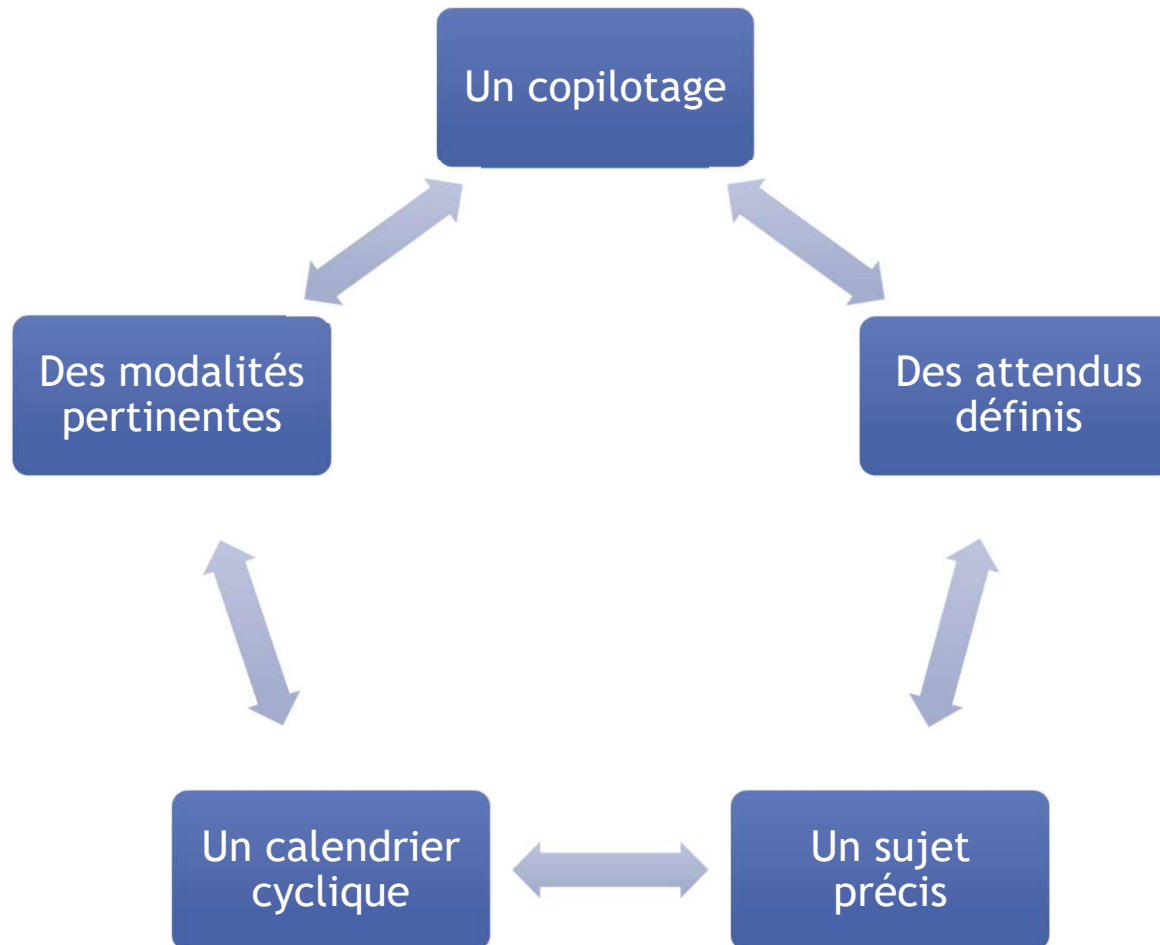
- ▶ *à l'aménagement et au développement durable du territoire ;*
- ▶ *à la protection de la biodiversité ;*
- ▶ *au climat, à la qualité de l'air et à l'énergie ;*
- ▶ *à la politique de jeunesse ;*
- ▶ *à l'inter modalité et à la complémentarité entre les modes de transports, notamment à l'aménagement des gares ;*
- ▶ *au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ».*

Article L. 1111-9 du code général des collectivités territoriales
modifié par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

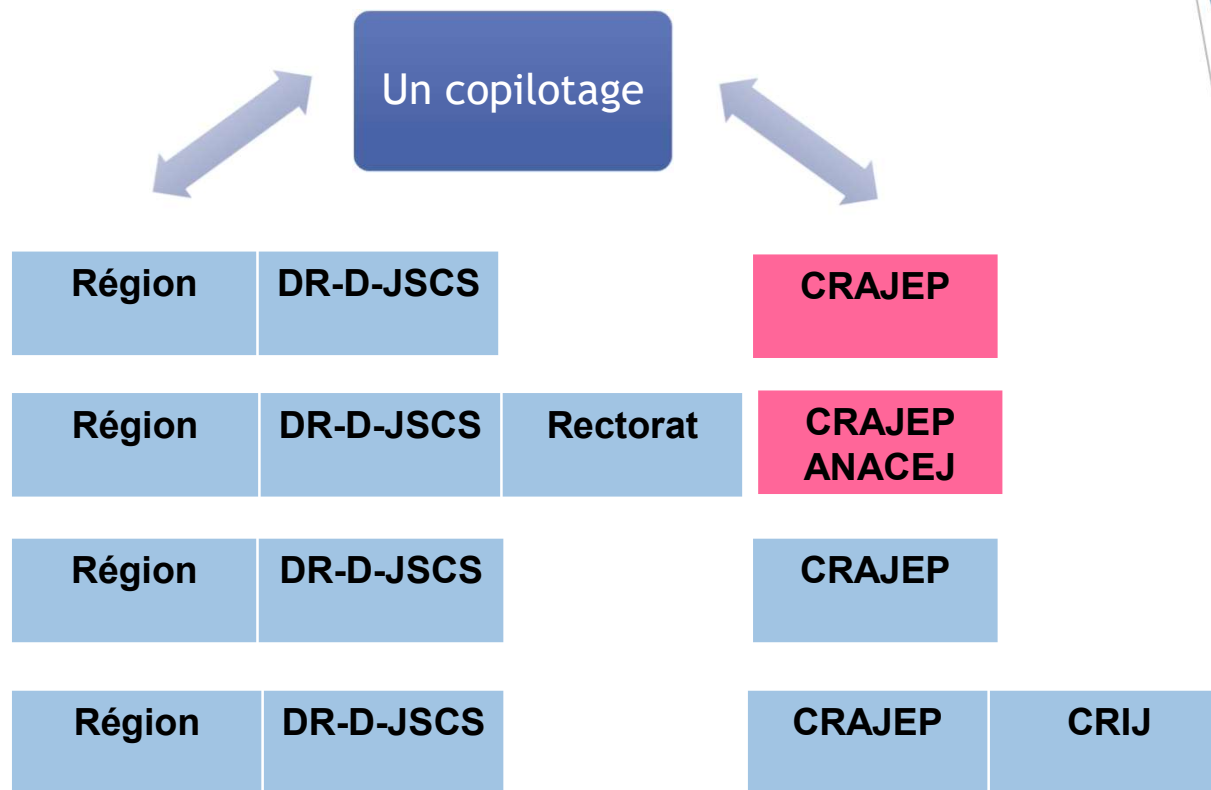


**ÉTAT DES LIEUX
DE LA MISE EN ŒUVRE DU
DIALOGUE STRUCTURÉ TERRITORIAL**

Une méthode fondée sur la notion de processus de participation



Retour d'expériences (1/4)



Cadre de réflexion commune et continue sur les priorités, la mise en œuvre et le suivi de la coopération dans le domaine de la jeunesse.

Retour d'expériences (2/4)

Des modalités de dialogue

- Installation d'une instance avec différents collègues
- Organisation de temps de concertation avec des jeunes
- Recensement de propositions

12 mois

- Identification de plusieurs espaces de concertation
- Formation de référent.e.s et animateurs.trices de ces espaces
- Recueil de la parole des jeunes dans les espaces locaux
- Evènements régionaux avec consolidation des contributions
- Phase de mise en œuvre avec le Conseil régional

24 mois

- Lancement de la démarche lors d'une CTAP Jeunesse
- Organisation de conférences Jeunesse
- Lancement d'une enquête pour recueillir la parole des jeunes
- Organisation de rencontres Jeunes / Elus / Acteurs Jeunesse
- Organisation d'assises de la Jeunesse

18 mois

- Diagnostic en amont de la démarche par le CESER
- Organisation de conférences régionales de la Jeunesse
- Formation des animateurs.trices référent.e.s dans les espaces de vie
- Recueil de la parole des jeunes dans les espaces de vie
- Organisation d'une rencontre régionale Jeunes / Elus
- Utilisation d'outils numériques en complément des rencontres physiques

12 mois

Un calendrier cyclique

Retour d'expériences (3/4)

6 thématiques

- Insertion et emploi
- Education et paix
- Vivre ensemble
- Mobilité rurale
- Environnement
- Famille

4 thématiques

- Citoyenneté
- Autonomie
- Information et orientation
- Insertion

Des thématiques



Retour d'expériences (4/4)

Résolution adoptée par la CTAP

Organisation d'un séminaire de restitution

Influence de la convention-cadre de la stratégie Jeunesse du Conseil Régional +
Elaboration d'un livret de propositions de jeunes

Réalisation d'un livre blanc + Délibération cadre de la stratégie Jeunesse du Conseil Régional



Des attendus définis

